



## L'ensemble des artistes et des professionnel-le-s a droit à considération et soutien !

Le Président de la République a déclaré samedi 2 mai sur Twitter qu'il annoncerait mercredi des décisions destinées à « accompagner et protéger les artistes les plus fragiles » et « soutenir la création ». La presse annonce par ailleurs ce dimanche qu'un rapport « prévoyant les conditions sanitaires pour la reprise des spectacles » aurait été remis à Emmanuel Macron et au gouvernement.

Si nous savions qu'un travail sur ce sujet avait été initié avec le professeur Bricaire, il n'a pas jugé utile de consulter les représentant-e-s des salarié-e-s avant de rendre ce rapport, qui ne nous a d'ailleurs pas non plus été adressé. Comme dans l'esprit du ministre de la Culture Franck Riester qui a fait de même dans le courant de la semaine dernière, réunir les employeurs suffirait donc désormais à estimer qu'on a discuté avec les professionnel-le-s.

Il n'en est rien, et de ce fait, il leur manque des éléments essentiels. Pour atteindre l'objectif d'une reprise dans des conditions permettant de garantir la sécurité des professionnel-le-s ainsi que du public, il faut impérativement que les pouvoirs publics mettent en œuvre une série de mesures urgentes :

- Du niveau national à celui de chaque entreprise, associer les représentant-e-s des professionnel-le-s aux échanges avec les employeurs et les autorités sanitaires. C'est dans ce but que nous revendiquons la création d'un Comité Sanitaire et Social pour superviser la gestion de la reprise ;
- Renforcer les financements des structures aidées par l'Etat ou les collectivités territoriales pour leurs missions ou leurs projets ;
- Instituer un dispositif de soutien à l'emploi artistique et culturel qui rende économiquement viables des activités dont les équilibres financiers sont bouleversés par les normes sanitaires.

Parallèlement, pour sécuriser la situation de toutes celles et ceux qui ne pourront malgré tout pas reprendre, il est crucial d'instaurer les dispositions suivantes :

- Les dispositifs d'aide aux entreprises telle que l'activité partielle doivent être prolongés ;
- Solidairement avec tous les précaires, nous exigeons que l'assurance chômage assure un revenu de remplacement à toutes celles et tous ceux qui sont littéralement privés de travail. Les dispositions des annexes 8 et 10 du régime d'assurance chômage doivent être aménagées pour prolonger les droits jusqu'à un an après la période durant laquelle il est impossible de travailler. Des mesures spécifiques doivent également être prises pour sauver les primo-entrants et celles et ceux en rupture de droits, lourdement pénalisés par l'arrêt de l'activité ;
- Les règles d'accès aux indemnités de sécurité sociale doivent être adaptées, sans quoi les congés maternité ou maladie ne seront pas accessibles ;
- Envisager des mesures financières pour les professionnels subissant les plus importantes pertes de revenus, au premier rang desquels les artistes et technicien-ne-s intermittent-e-s du spectacle, ainsi que les autrices et les auteurs.

Par différents moyens, dont des pétitions rassemblant plus de 200 000 signatures qui ont été envoyées au Président de la République et aux ministres de la Culture et du Travail, l'ensemble des professionnels du secteur réclame d'une seule voix ces premières mesures pour leur avenir (<https://bit.ly/2Vhpa1a> et <https://t.co/8bQ2PVBCTe?amp=1> ).

Enfin, après le temps de la crise viendra celui de la reprise. Le gouvernement doit annoncer au bénéfice de nos secteurs du spectacle vivant, de l'audiovisuel et du cinéma un plan de relance à la mesure de ce que nous subissons et subirons encore sans doute longtemps.

Nous demandons de la considération, pas l'aumône. Soutenir financièrement les conditions de la création et les créateurs est un impératif national qui se justifie autant d'un point de vue culturel qu'économique.

*Paris, le 04/05/2020.*

Fédération Nationale des Syndicats du Spectacle, du Cinéma, de l'Audiovisuel et de l'Action Culturelle Cgt  
14-16, rue des Lilas 75019 PARIS - 01 48 03 87 60 - [www.fnsac-cgt.com](http://www.fnsac-cgt.com) - [cgtspectacle@fnsac-cgt.com](mailto:cgtspectacle@fnsac-cgt.com)